

Les brèves du Sundep-Solidaires Paris



Novembre 2016

Élections TPE / TPA : les dates du scrutin ont changé !

À cause de recours juridiques contestant la validité des candidatures de deux structures syndicales, les dates du scrutin des élections TPE/TPA (Très Petites Entreprises ou Très Petites Associations) sont reportées. Les salariés seront appelés à voter entre le **30 décembre 2016 et le 13 janvier 2017** pour élire leurs représentants syndicaux. Le succès de Solidaires à ces élections dépend de chacun de nous. Vous connaissez des salariés de TPE ou TPA ? Incitez-les à voter et à voter Solidaires bien sûr !

Toute la campagne de Solidaires sur <http://election-tpe-solidaires.org/>

Réforme des grilles de rémunération et de la notation

À partir du 1^{er} janvier 2017, les grilles de rémunération des professeurs des écoles, certifiés, d'EPS et de lycée professionnel seront modifiées ([voir sur le site du syndicat](#)) ; les indices actuels seront augmentés et pour les maîtres du second degré, une partie de la prime ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves) part fixe est transformée en 4 points d'indice. Le rythme et la nature des inspections devraient aussi changer en 2017/2018 : le projet actuel prévoit 4 « rendez-vous de carrière » conduisant à une appréciation portée dans le second degré par deux évaluateurs : l'inspecteur tout comme le chef d'établissement ! ([plus d'informations](#))

Convention collective EPNL

La convention collective EPNL (Enseignement privé à but non lucratif) a été signée en juillet 2016 par la FNOGEC, la CFDT, la CFTC et le SPELC. Elle regroupe neuf conventions collectives dont celle des salariés de l'enseignement privé (SEP) applicable depuis le 1^{er} septembre 2015. Cette convention collective unifiée sera mise en œuvre en avril 2017. Les dispositions de la SEP 2015 sont retranscrites à l'identique dans la nouvelle convention mais la référence (IDCC : identifiant de convention collective) figurant sur le bulletin de salaire du personnel OGEC devra être modifiée. Durant les 5 années à venir, l'objectif sera d'arriver à un seul et même texte applicable aux salariés de toutes les branches réunies et régies par la convention EPNL.

Gageons que seules les dispositions les plus favorables de l'ensemble des textes réunis seront conservées !

Valeur brute du point

Point SEP au
01/09/2016 : 17,27 €

Point Fonction publique au
01/07/2016 : 55,8969 €

Du CPF au CPA

Le Compte Personnel de Formation est intégré au 1^{er} janvier 2017 au Compte Personnel d'Activité (loi Rebsamen août 2015) qui comprend aussi le compte d'engagement citoyen et le compte de prévention de la pénibilité. Il vise à comptabiliser le crédit-temps de formation acquis.